

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

de la

COMPAGNIE OU ESCADRON

de

UNITE

Brigade de

PROCÈS VERBAL N° 1.010 / 1977

PROCÈS-VERBAL

DE

RENSEIGNEMENTS
ADMINISTRATIFS

PIÈCE N° 1

AFFAIRE

OVNI/ÉPOUX

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

77305756

19 nov. 1977

ANALYSE - RÉFÉRENCE

- Apparition d'un objet volant non identifié (O.V.N.I.).

NOUS SOUSSIGNÉS 1 - , Gendarme,
- , Gendarme,

VULES ARTICLES

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 21-11-1977 A 8 HEURE(S) 00, en première page du quotidien d'information " , un article relate l'apparition d'un O.V.N.I. dans le ciel

Un croquis représente une boule rouge tronquée et un véhicule automobile roulant sur une route, avec à son bord un homme et une femme. Sous ce croquis nous pouvons lire en caractères de couleur rouge la phrase suivante : "Un jeune couple de est "paralysé" par une boule rouge", suivie du texte concernant la vision du phénomène à plusieurs reprises dans la nuit du 18 au 19 Novembre 1977, par Monsieur et Madame , demeurant à (). Une photographie représente les époux , entourés de leurs trois enfants.

Pour faire suite à l'article paru dans la presse, notre Commandant de Brigade, nous ordonne d'effectuer une enquête auprès de Monsieur et Madame , demeurant à .

ENQUETE

Le 21 Novembre 1977 à 10 heures, en Service à , et nous trouvant , nous nous présentons au domicile des époux . Les intéressés étant absents à notre passage, ont été invités par convocation à se présenter au bureau de notre Unité dans les meilleurs délais, pour être entendus sur les faits.

Entendu le même jour à 18 heures 30, , déclare que dans la nuit du 18 au 19 Novembre 1977 vers 1 heure 05, il a quitté avec son épouse née , à bord de son véhicule automobile, la localité de (), pour se rendre à (). Ces deux villes sont reliées par le C.D. . Arrivé à une cinquantaine de mètres du carrefour formé par les C.D. et , le couple a aperçu une boule de couleur rouge-orangée qui semblait se rapprocher en grossissant pour prendre un diamètre de 50 centimètres à 2 mètres. Monsieur , précise que la boule était tronquée. Lors de l'apparition, il a immobilisé son véhicule car il a eu très peur. La boule s'est ensuite stabilisée à une hauteur de 1, 50 mètre environ du sol d'une prairie. Non pas suivre le C.D. , il a emprunté le C.D. , de peur que la boule vienne heurter son véhicule. Il n'a entendu aucun bruit ni son, ni ressenti d'effets thermiques. Il n'a rien remarqué de suspect pouvant se trouver à proximité de la boule. Sur l'itinéraire

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/>	1 M. le Préfet de la	DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR
	<input type="checkbox"/>	1 M. le Procureur de la République		
	<input type="checkbox"/>	1 GENERAL, Commandant la Région	SIGNATURE (S) À	SIGNATURE ET CACHET
	<input checked="" type="checkbox"/>	2 Ministère des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bureau Emploi-Renseignement		
<input type="checkbox"/>	1 ARCHIVE TRANSMISE AU CDT. de Groupement,			

Deuxième feuillet,

du CD menant à (), le phénomène s'est reproduit jusqu'à l'entrée de cette localité en évoluant sur le côté gauche de son sens de circulation. Il avait très peur, roulait vite et par intermittence éteignait les phares du véhicule. A partir du de , il a emprunté le C.D. afin de reprendre à nouveau le C.D. pour rentrer à . Sur le C.D. , il n'a rien vu. Ce n'est que lorsqu'il est arrivé à l'intersection de ces deux C.D. que le phénomène s'est à nouveau représenté, sur la droite de son sens de circulation, jusqu'à l'entrée de , où subitement la boule a grossi. Il a soudain été pris de panique, car la boule semblait se rapprocher de lui. Il a alors emprunté le chemin menant à l'Usine " ". Il était paralysé par la peur et il est reparti du parking de l'Usine en direction du centre ville. Arrivé à la hauteur du Magasin " ", sur la droite de son sens de circulation, il a vu la boule s'éloigner et devenir de plus en plus petite pour enfin disparaître au de la ville comme une étoile filante dans le sens ascendant. Il n'attribue pas cette vision à un phénomène naturel et est convaincu d'avoir vu très certainement un C.V.N.L. Il n'a pas eu d'hallucination. (Pièce n° 3).

----- Entendue le même jour à 19 heures, Madame , épouse , déclare qu'effectivement à la hauteur du carrefour formé par les C.D. et , elle a vu apparaître un phénomène anormal. Il s'agissait d'une sorte de boule dont la partie supérieure était plate. Elle s'est rapprochée et a grossi pour venir se stabiliser à 1, 50 mètre du sol, à une distance d'une trentaine de mètres de la voiture. Pris de panique, ils ont pris la direction de . La boule suivait toujours et cédait jusqu'à l'entrée de . Ils ont essayé en vain de voir quelqu'un dans le bourg. La boule est apparue à nouveau à la patte d'oie formée par les C.D. et , dans les mêmes circonstances que la première fois. Elle a suivi le véhicule sur le côté droit du sens de circulation jusqu'à l'Usine " ". Le phénomène semblait se rapprocher de plus en plus du véhicule, puis ils sont repartis en direction du Centre-ville, c'est alors que la boule a disparu. Elle n'émettait aucun bruit, aucun rayons aucune chaleur. Chaque fois que les phares du véhicule s'éteignaient par la manoeuvre du conducteur, la boule ne semblait ne plus se rapprocher. Elle n'avait pas une forme mécanique et était de couleur rouge-orangé. (Pièce n° 4). -----

ETAT DES LIEUX - CONSTATATIONS

La localité de (), est située à l' de de . Les deux villes sont distantes de quatorze kilomètres et sont reliées entre-elles par le C.D. . Durant la nuit, aux heures tardives, la circulation sur cet axe est pratiquement nulle. A une distance de cinq kilomètres de , le C.D. forme un carrefour avec le C.D. qui relie au la localité de (), et au , celle de (). A partir de ce carrefour ainsi formé, le bourg de , est distant de deux kilomètres cinq cents mètres. De , pour se rendre à , l'itinéraire le plus direct est d'emprunter le C.D. , afin de relier le C.D. à une patte d'oie qui prend naissance à quatre kilomètres du , et à cinq kilomètres de . -----

Malgré une fouille minutieuse sur le terrain des différents lieux où a été observé l'O.V.N.I. et en particulier aux points où il s'est stabilisé, aucune trace quelconque ou indice n'ont été découverts. De nos constatations effectuées, il ressort néanmoins que le relief du terrain est plat. L'évolution de la boule rouge tronquée s'est toujours produite à proximité de lignes électriques haute tension implantées par pylones dans les champs dont la distance peut varier de 30 à 100 mètres environ à partir des C.D. et . Elle a toujours progressé et s'est manifestée lorsque le véhicule automobile roulait. Elle était statique et semblait être plus importante lorsque le véhicule était à l'arrêt. Lorsque les phares étaient en position allumés, elle se rapprochait du véhicule.

Lors de la première observation de l'O.V.N.I., qui s'est manifestée au carrefour formé par les C.D. et , nous constatons que sur le côté droit du sens de circulation du véhicule, au delà du C.D. , se trouve une prairie qui longe le C.D. sur une centaine de mètres. Un transformateur électrique de courant déservant les communes de , et , est édifié juste après cette prairie.

Le phénomène s'est déplacé à partir de ce transformateur jusqu'à l'entrée de , où il existe une ancienne gare S.N.C.F. désaffectée. C'est à partir de ce lieu que le phénomène n'a plus été visible selon les dires des époux . A partir du village de , jusqu'à la patte d'oie formée par l'intersection du C.D. avec le C.D. , sur l'itinéraire emprunté par le véhicule automobile, de part et d'autre du C.D. , aucune ligne de courant haute tension n'existe. La deuxième apparition a eu lieu précisément à l'intersection où passe la ligne haute tension reliant deux transformateurs de courant électrique. Le premier ci-dessus cité et le second édifié à l'entrée de . Tous les deux sont édifiés en bordure du C.D.

L'O.V.N.I. a donc progressé à partir de cette intersection, d' en , pour devenir statique approximativement à la hauteur du second transformateur, qui est situé en face de l'usine " , lieu où le couple s'est arrêté à nouveau avec leur véhicule automobile. Le phénomène s'est déplacé à nouveau lorsque la voiture est repartie, sur le côté droit du sens de circulation en suivant à nouveau une ligne électrique haute tension reliant ce second transformateur à un troisième, plus important que les deux autres car il transforme du courant arrivant d'une tension de 90.000 Volts. Il est édifié sur la route menant à (), à la sortie de , et est distant de deux kilomètres environ du précédent, qui est distant de neuf kilomètres du premier.

Toujours selon les dires des époux , l'O.V.N.I. dont il est question a disparu définitivement, précisément à la hauteur de ce troisième et dernier transformateur.

L'O.V.N.I. a été vu par ses observateurs sur une distance totale de neuf kilomètres environ pendant une durée de un quart d'heure. Il semblerait que le phénomène ait fait un retour en arrière. En effet, lorsqu'il a disparu pour la première fois pour réapparaître quelques minutes après à l'intersection des C.D. et , l'O.V.N.I. a pu progresser en suivant les lignes haute tension des C.D. et , en considérant les caractéristiques énumérées ci-dessus.

----- Au cours de la nuit du 18 au 19 Novembre 1977, les conditions météorologiques étaient les suivantes : nuit claire avec dernier quartier de lune, ciel étoilé, température froide avec gelée blanche le matin. -----

MESURES

PRISES

----- Nous nous sommes renseignés auprès du Responsable de L'E. D.F. du Secteur de _____, qui contrôle également plusieurs communes limitrophes, dans lesquelles sont incluses les communes de _____, et de _____. Cette personne nous a fait savoir qu'au cours de la nuit intéressée, il n'y avait eu aucune intervention de quelque nature, concernant son Service. -----

----- Par communication téléphonique en date du 24 Novembre 1977, nous nous sommes mis en relation avec un des scientifiques, Responsable de l'Observatoire de _____, (_____), afin de le renseigner et lui commenter avec le plus de précisions possible, les modalités de l'apparition et de l'évolution de l' O.V.N.I. , ainsi que la situation géographique et le relief du terrain. Il nous a été répondu qu'aucun phénomène surnaturel n'avait été remarqué et enregistré au cours de la nuit considérée. En outre, nous avons appris que le phénomène, (boule rouge tranquille de couleur rouge-orangée), pouvait peut être se concevoir et s'attribuer à une source d'électricité statique, étant donné qu'il a été vu progressant toujours à proximité de matériels conduisant et transformant de l'électricité. De plus, les conditions météorologiques du moment se prêtent plus ou moins à des visions de phénomènes similaires qui se sont déjà produites et manifestées à saintes reprises sur le globe terrestre, là où il y a des présences électriques artificielles. Tout comme la foudre, qui est chargée d'électricité statique avec répartition de charge, le phénomène en question pourrait s'attribuer. Toutefois, il n'est pas exclus qu'une apparition d' O.V.N.I. ait eu lieu. -----

----- Nous nous sommes renseignés également auprès des Responsables des Unités en manoeuvre sur le Camp Militaire de _____, afin de savoir si des mouvements de troupes et en particulier des évolutions d'hélicoptères n'avaient pas eu lieu au cours de la nuit du 18 au 19 Novembre 1977. Il nous a été répondu par la négative. -----

Nous avons rendu compte à notre Commandant de Compagnie par l'intermédiaire de notre Commandant de Brigade du résultat de nos investigations. -----

Mentionnons que dans la nuit du 18 au 19 Novembre 1977, hormis les époux _____, aucune autre personne n'a été témoin de l'apparition du phénomène. Il est à considérer que dans le secteur où se sont déroulés les faits, la densité de population reste faible, et à cette heure de la nuit, peu de personnes sont dehors. -----

CONCLUSIONS

En raison de la parfaite honorabilité des témoins oculaires du phénomène, de leur bonne foi et de la crédibilité à leur accorder et qui ne sont en aucune sorte des simulateurs, une enquête approfondie a été faite. Aucune trace ni indice n'ont pu être relevés sur les lieux indiqués par le couple _____, aux cours de nos constatations faites trois jours après les observations. -----

Fait et clos à _____
Le Gendarme _____

le 30-12-1977.
Le Gendarme _____

GROUPEMENT

de la

COMPAGNIE OU ESCADRON

de

UNITÉ

Brigade de

P.V N° 1.010 / 19 77

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITIONAFFAIRE OVNI/Epoux

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR **Vingt deux Novembre mil neuf cent soixante dix sept,**
 NOUS SOUSSIGNÉ(S), - , Gendarme, Agent de Police Judiciaire,
 - , Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES **20 et 75** DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
 SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

**Le vingt deux Novembre mil neuf cent soixante dix sept, à dix
 huit heures trente, au Bureau de la Brigade, nous, Gendarme
 entendons :**

, ans, Auxiliaire Routier aux Ponts et
 Chaussées de , né le à (),
), et y demeurant , fils de feu , et de
 , nationalité Française, qui nous déclare :

Le Vendredi soir, 18 Novembre 1977, vers 21 heures je suis allé
 en compagnie de mon épouse née , rendre visite à
 des amis qui sont domiciliés, à ().
 Pour ce faire, j'ai utilisé mon véhicule automobile de marque RENAULT
 "WR 14" n° , en empruntant le C.D.
 , sur une distance de 15 kilomètres. En compagnie de mes
 amis et de mon épouse nous avons joué aux cartes. Le Samedi matin 19
 Novembre 1977 à 1 heure 05, nous avons quitté avec ma femme
 , pour rentrer chez nous à , en empruntant le même iti-
 néraire qu'à l'aller. Je roulais normalement, je devais être en feu
 de croisement, lorsque arrivé à une cinquantaine de mètres du carre-
 four formé par les C.D. et , en face de moi, légèrement à ma
 droite, j'ai aperçu dans le ciel une boule de couleur rouge-orangée,
 pouvant se rapprocher à un coucher de soleil. Lors de l'apparition, je
 ne puis évaluer la distance à laquelle se trouvait cette boule de for-
 me circulaire qui pouvait bien avoir à mon avis un diamètre d'environ
 cinquante centimètres (50 cms.). Lorsque j'ai vu ce phénomène dans le
 ciel, j'ai freiné car la boule lumineuse grossissait de plus en plus
 et semblait se rapprocher. J'ai eu très peur et j'ai immobilisé mon
 véhicule à la hauteur du carrefour. J'ai observé environ quinze se-
 condes (15 s.) la boule qui pouvait mesurer deux mètres, (2 m.) de
 diamètre. Elle n'avait pas changé de couleur. Cependant, la forme
 n'était plus la même. Elle était tronquée à partir du haut légèrement
 sur la droite. J'évalue qu'elle pouvait être à une distance approxima-
 tive de Quarante mètres (40 m.) à partir de mon véhicule. Elle s'est
 stabilisée quelques secondes à une hauteur de un mètre cinquante,
 (1, 50 m.) du sol dans un champ ou une prairie situé sur le côté droit
 de mon sens de circulation et bordant les C.D. et , après le
 carrefour. Par peur que cette boule dont j'ignore totalement la prove-
 nance, vienne heurter ma voiture, j'ai changé d'itinéraire pour ren-
 trer chez moi. J'ai donc emprunté le C.D. , menant à
 S.I. Je ne suis pas descendu de voiture. Je n'ai entendu aucun bruit.
 La Personne entendue, L' A.P.J.

Deuxième feuillet,

" ni son. Je n'ai ressenti aucun effet thermique. Je n'ai rien
" distingué d'autre pouvant me paraître suspect à proximité de
" la boule. -----
" Lorsque j'ai pris la direction de _____, j'ai dit à mon
" épouse de regarder derrière. Par la lunette et par les vitres
" des portières arrière, elle pouvait distinguer que la boule
" gardant toujours la même grosseur et la même luminosité sui-
" vait le véhicule à une distance d'une trentaine de mètres en-
" viron, sur le côté gauche du sens de circulation, et cela jus-
" qu'à la hauteur de la gare SNCF désaffectée située à l'entrée
" de _____ (_____). Durant le trajet, j'ai roulé très vite,
" car mon épouse et moi, nous avions très peur. Comme la nuit
" était claire, et que je connaissais très bien la route, par
" intermittence, j'éteignais les phares de mon véhicule dans le
" but d'éviter à ce que la boule vienne sur nous. Dans le Bourg
" de _____, j'ai cherché en vain à voir des gens pour leur ex-
" pliquer les faits, mais à cette heure de la nuit, je n'ai trouvé
" personne. A partir du Bourg, j'ai emprunté le C.D. _____ pour
" rentrer à _____, J'ai roulé deux kilomètres environ sans
" rien voir. Lorsque je suis arrivé à la _____ des C.D.
" et _____, haut dans le ciel, à une distance que je ne puis éva-
" luer, la boule a refait son apparition. Elle était de même cou-
" leur, légèrement tronquée sur le haut et pouvait avoir un dia-
" mètre de soixante centimètres environ, (60 cms.). J'ai emprunté
" le C.D. _____ en direction de _____. La boule s'a suivie
" restant à la même hauteur et évoluant à la vitesse de mon véhi-
" cule qui pouvait être à ce moment là de 80 à 90 kilomètres heu-
" res. Arrivé à la hauteur de la Zone Industrielle " _____, située
" à l'entrée de _____, la boule devenait de plus en plus
" grosse, pouvant atteindre un diamètre de un mètre (1 m.) envi-
" ron. Elle semblait se rapprocher dans ma direction. J'ai sou-
" dainement été pris de panique pensant que la boule allait venir
" à nouveau à proximité de ma voiture, comme la fois précédente.
" Je me suis alors engagé dans l'allée menant à l'usine " _____
" _____, qui était éclairée intérieurement et extérieurement.
" J'ai éteint les phares de ma voiture. La boule s'a semblé res-
" ter immobile gardant le même aspect. J'ai vu deux voitures
" automobiles en stationnement devant l'entrée de l'usine. J'ai
" pensé qu'il y avait des ouvriers d'entretien, mais je n'ai pu
" descendre de mon véhicule car j'étais comme paralysé par la
" vision que j'avais. Mon épouse était dans le même état que moi.
" J'ai décidé de partir, j'ai allumé les phares de ma voiture
" et j'ai emprunté l'allée de l'usine pour relire le C.D.
" A ce moment là l'objet rouge-orangé a semblé se rapprocher très
" vite, sa grosseur pouvait être de un mètre cinquante, (1, 50 m)
" de diamètre. J'ai voulu reculer. J'ai d'ailleurs calé le moteur.
" J'ai éteint mes phares et j'ai roulé dans ces conditions jus-
" qu'à la hauteur de la _____ où finalement la boule a disparu.
" De l'usine jusqu'au magasin " _____, la boule s'est éloignée
" très vite, devenant de plus en plus petite, pour disparaître
" au _____ de _____, comme une étoile filante dans le sens
" ascendant. Lorsque pour la première fois nous avons perdu de
" vu la boule à la hauteur de la Gare de _____, je n'ai pas eu
" l'impression qu'elle avait disparu définitivement, car elle a dû
" être masquée par les bâtiments du bourg. Je n'ai pas suivi son
" ascension. Je suis rentré à mon domicile avec mon épouse. Nous
" nous sommes concertés longuement et le jour même dans l'après
" midi, j'ai avisé la presse d'un commun accord avec mon épouse.
" Je n'ai jamais lu de documentations concernant les O.V.N.I.,
" ni ce n'est qu'en avoir entendu parler par la télévision, radio
" et journaux. Je n'attribue pas cette vision à un phénomène na-
" turel. Je suis convaincu d'avoir vu très certainement un OVNI.
La Personne entendue, _____ L' A. B. J. //

Troisième et dernier feuillet,

" Ce n'était pas un hélicoptère. Sur l'itinéraire, je n'ai
" rencontré aucun véhicule. Je n'ai pas eu d'hallucination.
" Je précise qu'à aucun moment de la vision l'objet n'avait
" pas de lumières éblouissantes, et ne projetait pas de clar-
" té autour. Les lumières rouge-orangées étaient de couleur
" terne. C'est la première fois que j'ai eu une telle vision.
" C'est tout ce que j'ai à déclarer. """

Le 22 Novembre 1977 à 20 heures.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y
persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retran-
cher.

La Personne entendue,

L' A.P.J.

GROUPEMENT

DE

COMPAGNIE DE

DE

UNITÉ

B.T. DE

P.V N° 1010 / 1977

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

AFFAIRE

O.V.N.I. / épouse

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

épouse

RÉFÉRENCES

CE JOUR

Vingt Deux Novembre Mil Neuf Cent Soixante Dix Sept.

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

Gendarmes A.P.J.

VU LES ARTICLES

20 et 75 du Code de Procédure Pénale,

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS, Au bureau de notre Brigade, nous Gendarme entendons

----- épouse, âgée de ans, mécanographe agent de saisie, demeurant à , fille de et de mariée, nationalité française, qui nous déclare:

Le 19 Novembre 1977, je me trouvais en compagnie de mon mari, chez Monsieur et Madame à . Chez eux, nous y avons passé la soirée, au cours de laquelle, nous avons joué à la "Belotte". Vers une heure du matin, nous les avons quittés, pour nous rendre à notre domicile de . Nous étions donc à bord de notre véhicule, une R.14 et nous circulions sur la départementale , reliant à (). A hauteur du carrefour formé par cette route et le C.D. allant sur ; nous avons vu apparaître un phénomène anormal. Il s'agissait d'une sorte de boule, dont la partie supérieure était plate. Celle-ci se trouvait à ce moment là très loin. En quelques secondes celle-ci est arrivée sur nous, venant de notre droit. Voyant qu'elle se rapprochait de plus en plus, mon mari a freiné, a fait une marche arrière, et a pris le C.D. , en direction de . Au moment où nous changions de direction, cette boule se trouvait à trente mètres environ de nous, et à un mètre 50 du sol. Pris de panique, nous avons roulé vers à une allure très vite, et avec les phares éteints car la nuit était très claire. Sur cette route, la boule nous suivait sur notre gauche, et chaque fois que nous rallumions les phares, elle se rapprochait. Elle nous a suivi vraiment, toujours à cette hauteur de 1,50m et cela jusqu'à . A , nous avons fait le tour de la place nous avons essayé de trouver quelqu'un, mais il n'y avait personne. Dans ce village, elle nous suivait plus. Nous avons attendu un moment, puis nous avons repris la route qui mène à . Arrivés à , elle a réapparu de la même façon que la première fois. Elle nous a suivi jusqu'à chez , l'usine de plast que, lorsque nous avons vu qu'elle revenait nous nous sommes arrêtés sur sur la parking, elle était toujours là, nous avons reculé à nouveau, nous avons calé le véhicule. Nous avons ouvert la vitre pour essayer d'appeler quelqu'un, mais personne n'entendait. A ce moment là elle est repartie vers le ciel à la même vitesse que lorsqu'elle est arrivée. Nous étions alors presque à l'entrée de , nous en avons profité pour partir, et à l'entrée de elle a apparue une dernière fois, mais que quelques secondes. Je suis affirmative c'est un fait absolument réel.

S.I. : Cette boule n'émettait aucun bruit, aucun rayon, aucune chaleur

Lorsqu'elle était près de nous elle faisait à peu près deux mètres de diamètre. Elle n'avait pas une forme mécanique. Elle ne laissait aucune trace derrière elle.

S.I. : Chaque fois que nous éteignions les phares de notre véhicule, cette boule semblait ne plus se rapprocher.

S.I. : A aucun moment nous ne sommes descendu du véhicule car nous avions trop peur et nous avons vraiment cru qu'il s'agissait d'un O.V. N.I.

S.I. : Elle était de couleur rouge orangé, sans aucune forme spéciale.

S.I. Nous n'avons pas prévenu de suite car nous avions très peur, et nous n'y avons pas pensé.

Le 23 Novembre 1977 à 19 heures 20.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L.A.P.J.